
Rapport de la commission de << L'achat d'un véhicule utilitaire léger >>

Préavis N° 05-2006

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'achat d'un véhicule utilitaire léger, est constituée de:

Membres: M. Dupuis Jean-Louis
M. Feijoo Jose (excusé)
M. Ischi Pierre-André
M. Gardel Charles
M. Hubschmid Jean-Rudolph
M. Rochat Gilles
M. Santschy Gérald

La dite commission s'est réunie le mardi 12 septembre 2006 dans la salle de Municipalité en présence de Messieurs MAST Frédy, Rochat Yvan, GIROD Michel.

Lors de cette réunion M. Frédy Mast nous a fait part du projet de l'achat d'un véhicule utilitaire léger.

°1. Préambule.

Le véhicule utilitaire "Mazda"- camionnette- du service de la voirie acheté en 1991 pour la somme de Frs 33819.75 .

Correctement entretenu, le joint de culasse du dit véhicule a "lâché", le mois d'août 2006, le rendant inutilisable du jour au lendemain.

Le devis comprenant les divers réparations, se monte à frs 8674.40.

°2. Choix et coût du véhicule.

Précisons d'emblée que Mazda ne fabrique plus ce type d'utilitaire.

Après avoir demandé et examiné 3 offres, la Municipalité a porté son choix sur le véhicule utilitaire << KIA >>, type K2500 TCi, turbo-diesel de 2476 cc, 4 cylindres, cabine 3 places, et accessoires, pour la somme de Frs 35330.68.

Il convient de préciser que ce véhicule répond au souhait des utilisateurs.

D'une part, la commission tient à préciser que le service voirie de la Commune de Cossonay-Ville, a elle aussi fait l'acquisition du dit véhicule utilitaire léger cité.

°3. Conclusion.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

le Conseil communal de Penthelaz

Vu le préavis municipal n° 05 - 2006, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la camionnette Mazda E2200 par à l'achat d'un véhicule utilitaire léger de marque KIA, modèle K 2500 TCi,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 35000.- pour cet achat,
3. d'amortir:
 - par prélèvement sur le fond de réserve pour véhicule 9.281.02 du solde disponible de CHF 15000.-,
 - par 4 amortissement budgétaires de CHF 5000.- dès l'exercice comptable 2006,
4. de payer cet investissement par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité en séance du 28 août 2006.

Penthelaz, le 12 septembre 2006

Rapporteur: M. Santschy Gérald

Membres: M. Dupuis Jean-Louis

M. Ischi Pierre-André

M. Gardel Charles

M. Hubschmid Jean-Rudolph

M. Rochat Gilles